



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :

David LOOTEN

Téléphone :

06 39 71 59 65

Télécopie :

02 69 61 88 34

Courriel :

David.looten@ac-mayotte.fr

Sites internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

<http://lettres-histoire-langues.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76 97 600 Mamoudzou

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET GÉNÉRAL

Mamoudzou, le 09/01/2023

L'Inspecteur de l'Éducation nationale
Enseignement général

À Mesdames, Messieurs les professeurs de Lettres
Histoire Géographie contractuels

S/C Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

NOTE À DESTINATION DES PROFESSEURS CONTRACTUELS

La présente note rappelle à chaque professeur contractuel la nécessité d'inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le respect du cadre réglementaire défini par l'Institution.

I. Mettre en œuvre les programmes scolaires

Les professeurs sont tenus de mettre en œuvre les programmes et instructions officielles publiés dans le Bulletin officiel du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Ils sont responsables des activités pédagogiques proposées aux élèves, s'assurent de leur suivi et de leur évaluation.

Textes officiels de référence :

Programmes de français (CAP et baccalauréat professionnel)	B.O. spécial n°5 du 11 avril 2019 ; B.O. spécial n°1 du 6 février 2020	https://eduscol.education.fr/1767/programmes-et-ressources-en-francais-voie-professionnelle
Programmes d' histoire-géographie (CAP et baccalauréat professionnel)	B.O. spécial n°5 du 11 avril 2019 ; B.O. spécial n°1 du 6 février 2020	https://eduscol.education.fr/1790/programmes-et-ressources-en-histoire-geographie-voie-professionnelle
Adaptation des programmes d'enseignement d' histoire-géographie dans les départements et régions d'outre-mer pour les classes de <u>CAP</u>	Arrêté du 10-7-2020 - J.O. du 21-7-2020	https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/91/9/ensel994_annexe4_1310919.pdf

Adaptation des programmes d'enseignement d' histoire-géographie dans les départements et régions d'outre-mer pour les classes de <u>seconde professionnelle</u>	Arrêté du 10-7-2020 - J.O. du 21-7-2020	https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/92/7/ensel994_annexe5_1310927.pdf
Adaptation des programmes d'enseignement d' histoire-géographie dans les départements et régions d'outre-mer pour les classes de <u>première professionnelle</u>	B.O.E.N.J.S. n°28, 15-7-2021	https://cache.media.education.gouv.fr/file/28/40/4/ensel790_annexe_1415404.pdf
Adaptation des programmes d'enseignement d' histoire-géographie dans les départements et régions d'outre-mer pour les classes de <u>terminale professionnelle</u>	B.O.E.N.J.S. n°39, 21-10-2021	https://www.education.gouv.fr/media/95002/download
Programmes et ressources en enseignement moral et civique - voie professionnelle	BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 ; BO spécial n° 1 du 6 février 2020	https://eduscol.education.fr/1761/programmes-et-ressources-en-enseignement-moral-et-civique-voie-professionnelle

La place de l'esclavage, ses formes et ses mémoires dans les programmes scolaires	https://eduscol.education.fr/document/4991/download
---	---

II. Préparer les élèves aux examens

Les élèves qui préparent le CAP dans un établissement scolaire d'enseignement public ou privé sous contrat, par l'apprentissage, dans des centres de formation d'apprentis habilités ou dans le cadre de la formation professionnelle continue sont évalués par contrôle en cours de formation pour les épreuves générales obligatoires.

L'évaluation par CCF a lieu en deuxième année de CAP uniquement. Elle se déroule en classe à l'occasion d'une séquence pédagogique. En français, l'exercice évalué est une écriture longue. En histoire-géographie, il s'agit d'analyser un document historique ou géographique. En enseignement moral et civique, l'élève construit une argumentation qui s'appuie sur les repères au programme.

Les candidats qui préparent le baccalauréat professionnel par la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat sont évalués sous une forme ponctuelle. L'épreuve écrite de français, d'une durée de trois heures, porte sur le programme limitatif de la classe de terminale : « Le jeu : futilité, nécessité » (sessions 2022 et 2023). L'épreuve d'histoire-géographie-enseignement moral et civique, d'une durée de deux heures trente minutes, porte sur les programmes de la classe de terminale : « La France, l'Europe et le monde depuis 1945 » (histoire), « Les hommes face aux changements globaux » (géographie) et « Espace public, engagement et culture du débat démocratique » (enseignement moral et civique).

Une note de cadrage précisera les modalités de passation des épreuves de nos disciplines.

III. Respecter le cadre réglementaire en cas d'absence

La participation aux dispositifs de formation des professeurs contractuels est obligatoire et s'inscrit dans une démarche de développement professionnel, mentionnée dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (B.O.E.N. n°30 du 25 juillet 2013).

Une note publiée dans le B.O.E.N. n°11 du 16 mars 2017 rappelle les règles relatives aux autorisations d'absence. En cas d'absence à un dispositif de formation, le professeur doit envoyer par voie hiérarchique à l'E.A.F.C. et à l'Inspection une **autorisation validée par le chef d'établissement** au moins trois jours avant le stage ou un **certificat médical**.

Des absences répétées et non justifiées aux formations peuvent entraîner une retenue sur salaire et une non reconduction de contrat.

Avec mes remerciements et meilleures salutations.

David LOOTEN
I.E.N.- E.G. Lettres Histoire Géographie (FF)

A handwritten signature in black ink that reads "Dlooten". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.